



## PREFET DE LA HAUTE-CORSE

CORTE, le

Le sous-préfet

à

Membres du comité de pilotage  
(destinataires in fine)

Objet : Document d'objectifs du site Natura 2000 « Vallée du Régino »  
(zone spéciale de protection FR9412007)

P.J. : 1 arrêté préfectoral portant approbation du document d'objectifs  
1 document d'objectifs

Vous trouverez ci-joints, pour votre complète information :

- l'arrêté préfectoral n° 2010-349-0003 du 15 décembre 2010 portant approbation du document d'objectifs de la zone de protection spéciale FR9412007 « Vallée du Régino »
- le document d'objectifs du site

Je précise que ce dernier document sera mis à disposition du public dans les mairies de Belgodere, Costa, Feliceto, Occhiatana, Sant'Antonino, Santa Reparata di Balagna, Speloncato et Ville di Paraso, ainsi qu'à la sous-préfecture et à la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement de Corse.

Je vous en souhaite bonne réception.

Le sous-préfet,

Tony CONSTANT

## LISTES DES DESTINATAIRES (membres du comité de pilotage local)

Monsieur le président du conseil exécutif de Corse  
Monsieur le président du conseil général de la Haute-Corse  
Monsieur le président de la communauté de communes I Cinque Pieve  
Monsieur le président du bassin de vie d'Ile Rousse  
Monsieur le président du SI pour la défense contre l'incendie et la protection de la nature  
Monsieur le maire de Belgodère  
Monsieur le maire de Costa  
Monsieur le maire d'Occhiatana  
Monsieur le maire de Ville di Paraso  
Monsieur le maire de Speloncato  
Monsieur le maire de Santa Reparata di Balagna  
Monsieur le maire de Sant'Antonino  
Monsieur le maire de Feliceto  
Monsieur le directeur de l'environnement, de l'aménagement et du logement de Corse  
Monsieur le directeur départemental des territoires et de la mer de la Haute-Corse  
Monsieur le directeur de l'office de l'environnement de la Corse  
Monsieur le directeur de l'office du développement agricole et rural de la Corse  
Monsieur le délégué régional de l'office national de la chasse et de la faune sauvage  
Monsieur le président du centre régional de la propriété forestière  
Monsieur le directeur de l'office d'équipement hydraulique de Corse  
Monsieur le président de la chambre départementale d'agriculture de la Haute-Corse  
Monsieur le président de la fédération départementale des chasseurs de la Haute-Corse  
Monsieur le président de la fédération des la Corse pour la pêche et la protection des milieux aquatiques  
Monsieur le président du conservatoire des espaces naturels de Corse  
Monsieur Jean-Claude THIBAUT, ornithologue, membre du conseil scientifique régional du patrimoine nature de Corse



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA HAUTE-CORSE

DIRECTION RÉGIONALE  
DE L'ENVIRONNEMENT,  
DE L'AMÉNAGEMENT  
ET DU LOGEMENT

**ARRÊTÉ n° 2010-349-0003 du 15 décembre 2010**  
**portant approbation du document d'objectifs de la zone de protection spéciale**  
**FR 9412007 « Vallée du Regino » (Natura 2000)**

**LE PRÉFET DE LA HAUTE-CORSE,**  
**CHEVALIER DE LA LEGION D'HONNEUR,**  
**CHEVALIER DE L'ORDRE NATIONAL DU MÉRITE,**

- VU le code de l'environnement, notamment ses articles L414-1 à L414-7 et R414-1 à R414-24 ;
- VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et les départements ;
- VU l'arrêté ministériel du 5 janvier 2006 portant désignation du site Natura 2000 « Vallée du Regino » (zone de protection spéciale FR9412007) ;
- VU l'arrêté préfectoral n° 2008-28-5 en date du 28 janvier 2008 portant création et composition du comité de pilotage du site Natura 2000 FR9412007 « Vallée du Regino » ;
- VU l'arrêté préfectoral n° 2010-131-0007 en date du 11 mai 2010 portant délégation de signature à Monsieur Tony CONSTANT, sous-préfet de l'arrondissement de CORTE, chargé de mission pour la mise en œuvre du programme "Natura 2000" dans le département de la Haute-Corse ;
- VU l'avis du comité de pilotage local et notamment le compte-rendu de sa réunion du 10 décembre 2010 ;
- SUR proposition du secrétaire général de la préfecture de la Haute-Corse,

**A R R Ê T É**

**Article 1er** -Le document d'objectifs de la zone de protection spéciale FR9412007 «Vallée du Regino » (communes de BELGODERE, COSTA, FELICETO, OCCHIATANA, SANT'ANTONINO, SANTA REPARATA DI BALAGNA, SPELONCATO, VILLE DI PARASO), annexé au présent arrêté, est approuvé.

- Article 2** - Le document cité à l'article 1<sup>er</sup> peut être consulté à la sous-préfecture de CORTE, à la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement de Corse, ainsi que dans les mairies de BELGODERE, COSTA, FELICETO, OCCHIATANA, SANT'ANTONINO, SANTA REPARATA DI BALAGNA, SPELONCATO, VILLE DI PARASO.
- Article 3** - Pour l'application du document cité à l'article 1<sup>er</sup>, les titulaires de droits réels et personnels portant sur les terrains inclus dans le site peuvent conclure avec le représentant de l'Etat des contrats Natura 2000.
- Article 4** - Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Bastia dans le délai de deux mois à compter de sa publication.
- Article 5** - Le sous-préfet de CORTE, le directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement et les maires de BELGODERE, COSTA, FELICETO, OCCHIATANA, SANT'ANTONINO, SANTA REPARATA DI BALAGNA, SPELONCATO, VILLE DI PARASO. sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Haute-Corse.

Pour le préfet et par délégation,  
le sous-préfet de CORTE,



Tony CONSTANT